

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 octobre 2018.

Affiché le 11 octobre 2018.

L'an deux mil dix-huit, le cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du vingt septembre deux mil dix-huit, sous la présidence de Mme Pilot, Maire.

Etaient présents : 18 : Mme Pilot, M. Monaldeschi, Mme Humbert, M. Schnell, Mme Gaspar, M. Beck, M. Poissonnier, M. Toussaint, Mme Ricou, Mme Motsch, Mme Boubekour, M. Neumann, M. Pierlot, M. Bousselin, M. Grandemenge, M. Wongkoeffft, Mme Georges, M. Sittler. -----

Représentés : 03: Mme Tabti par Mme Pilot, Mme Mairel par Mme Humbert, M. Laroche par M. Wongkoeffft -----

Absents excusés : 00 :

Absents non excusés : 02 : Mme Ezaroil, Mme Mourant, -----

Secrétaire : M. Neumann, -----

Après adoption à l'unanimité du P.V. de la séance du 17 juillet 2018, Madame Pilot donne lecture de l'ordre du jour.

1- Fonction Publique : Contrat d'assurance des risques statutaires

Le contrat de groupe d'assurance statutaire auquel la commune de Foug a adhéré par le biais du Centre de Gestion 54 prend fin au 31/12/2018.

Le Centre de Gestion a lancé une consultation et retenu la société CNP assurances et son courtier SOFAXIS pour les collectivités de moins de 30 agents pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2022.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce contrat de groupe d'assurance des risques statutaires.

Voté à l'unanimité

2- Institutions et vie politique : Complément de délégations de fonctions accordées à Mme le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du CGCT, la délégation suivante est accordée à Mme le Maire en complément des délégations précédemment accordées par délibération du 24/04/2014 et du 20/06/2017 :

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans (5°)

Voté à la majorité (2 abstentions : M. Wongkoeffft et M. Laroche)

3- Domaine et patrimoine : Location d'un logement communal

L'appartement de type F4 N°1D situé au 1 rue du docteur Schneider étant libre, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire de signer le nouveau bail au prix de 418 € mensuels (charges en sus) pour le logement et 17 € mensuels pour le garage à compter du 06/10/2018

Voté à l'unanimité

4- Domaine et patrimoine : Achat de terrain

Le Conseil Municipal décide d'acheter le terrain cadastré AK 240 aux consorts Kisylyczko au prix de 1 € le m² soit 1 615,00 € pour cette parcelle de 16 a et 15 ca.

Voté à l'unanimité

5-Domaine et patrimoine:Tarifs et durées des concessions funéraires

Point reporté en attendant l'avis de la commission en charge de ce dossier.

6- Domaine et patrimoine : Règlement de la salle des Sports

La commission s'occupant de la salle des Sports et les différentes associations utilisatrices ont travaillé sur certaines modifications du règlement de la salle des Sports.

Le nouveau règlement est voté et entrera en application à compter du 06/10/2018.

Voté à l'unanimité.

7- Domaine et patrimoine : Forêt - programme de coupes pour 2019

Après exposé de M. Beck, le programme de coupes en forêt pour 2019 est voté.

Voté à l'unanimité

8- Domaine et patrimoine : Revitalisation du centre bourg - avenant n°1 à la convention de maîtrise d'œuvre îlot N°1 rue Serrières

Suite à l'ajout de parcelles au projet de revitalisation du centre bourg dans le cadre de la convention foncière dénommée « Ilot N°1 rue Serrières », l'EPFL propose, outre l'ajout de nouvelles parcelles au projet, un nouveau montage financier entre l'EPFL et la commune de Foug afin d'augmenter le cofinancement de l'EPFL dans ce projet.

Voté à l'unanimité

9- Domaine et patrimoine : Rétrocession du chemin latéral à la RN 4 par la Direction Interdépartementale des Routes est (DIR Est)

Suite à la demande de la commune de Foug, la DIR Est accepte la rétrocession du chemin latéral à la RN 4 à la Commune.

Cette rétrocession se fera à titre gratuit mais l'état des lieux contradictoire par huissier de justice sera à la charge de la Commune.

Voté à l'unanimité

10- Domaine et patrimoine : Convention de mise en fourrière des véhicules

La commune de Foug ne disposant pas actuellement de moyens pour permettre l'exécution des mises en fourrière des véhicules, une convention peut être signée par un garage agréé.

Après mise en concurrence et analyse des offres, le Conseil Municipal décide de conventionner avec le garage Berleux.

Voté à la majorité (2 abstentions : M ; Wongkoeffft et M. Laroche)

11- Finances locales : Décisions Modificatives

a - Décision Modificative N° 1/2018

Afin de régler les opérations en cours, le Conseil Municipal décide d'alimenter les comptes suivants :

Compte 271 : - 20 €

Compte 261 : + 20 €

Voté à la majorité (2 abstentions : M Wongkoeffft et M. Laroche)

b - Décision Modificative N° 2/2018

Afin de régler les opérations en cours, le Conseil Municipal décide d'alimenter les comptes suivants :

Compte 722 (chapitre 72) : - 4 500 €

Compte 722 (chapitre 042) : + 4 500 €

Voté à la majorité (2 abstentions : M Wongkoeffft et M. Laroche)

c - Décision Modificative N° 3/2018

Afin de régler les opérations en cours, le Conseil Municipal décide d'alimenter les comptes suivants :

Compte 165 (dépenses) : + 1 220 €

Compte 165 (recettes) : + 1 220 €

Voté à l'unanimité

12- Finances locales : Modification du plan de financement des travaux d'étanchéité du gymnase

Afin d'intégrer la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental 54 pour ces travaux, le Conseil Municipal adopte le plan de financement suivant :

<u>Dépenses HT</u>		<u>Recettes HT</u>	
Travaux	42 977,42 €	DETR (30 % du montant subventionnable : 30 084,19 € HT)	9 025,00 €
		Conseil Départemental 54-CTS (40 % du montant subventionnable de 42 977,42 € HT)	17 191,00 €
		Fonds propres	16 761,42 €
TOTAL	42 977,42 € HT		42 977,42 € HT

Voté à l'unanimité

13- Finances locales : Demande de subvention pour l'étude du Centre Bourg

Le Conseil Municipal décide de solliciter plusieurs financeurs pour ce projet et adopte le plan de financement suivant :

<u>Dépenses HT</u>		<u>Recettes HT</u>	
Travaux	180.000,00 €	Région – Aménagement du territoire urbanisme durable (30 % du montant subventionnable : 198.000,00 € HT)	59 400,00 €
Frais annexes	18.000, 00 €	Conseil Départemental 54-Aide à la pierre (30 % du montant subventionnable de 198.000,00 € HT)	59 400,00 €
		Fonds propres	79 200,00 €
TOTAL	198.000,00 € HT		198.000,00 € HT

Voté à la majorité (2 abstentions : M ; Wongkoeffft et M. Laroche)

14- Intercommunalité : Avis de principe sur le transfert de la compétence eau au 01/01/2020

Suite au lancement de l'étude globale « eau » par la CCTT et afin de recueillir un premier avis des conseils municipaux sur transfert de la compétence eau permettant d'orienter le travail du bureau d'études en charge de ce dossier, la CCTT a sollicité les communes pour un avis de principe sur le transfert de la compétence eau au 01/01/2018.

Voté à la majorité (3 abstentions : M. Wongkoeffft, M. Laroche et M. Sittler)

15- Intercommunalité : Statut et compétence « action sociale d'intérêt communautaire »

a- Compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire »

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la prise de cette compétence optionnelle par le CCTT.

Voté à la majorité (2 abstentions : M. Wongkoeffft et M. Laroche)

b- Validation des nouveaux statuts de la CCTT

Suite à l'ajout de la nouvelle compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire », le Conseil Municipal est favorable aux nouveaux statuts de la CCTT.

Voté à la majorité (2 abstentions : M. Wongkoeffft et M. Laroche)

16- Intercommunalité : Décision sur le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport de la CLECT du 12/06/2018 qui n'apporte aucun changement dans le montant de la dotation de compensation touchée par la Commune de FOUG.

Voté à l'unanimité

17- Intercommunalité : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui a contrôlé la gestion financière de la CCTT pour la période allant de 2014 à 2016.

Voté à la majorité (2 abstentions : M. Wongkoeffft et M. Laroche)

18- Intercommunalité : Avis sur le projet de modification simplifiée du Plan Local de l'Habitat (PLH)

Afin d'intégrer le territoire de l'ex-CC2H au PLH, une modification simplifiée de ce document est nécessaire jusqu'à l'adoption définitive du PLUI-H soit 2021.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de modification simplifiée du PLH de la CCTT.

Voté à la majorité (2 abstentions : M. Wongkoeffft et M. Laroche)

Informations diverses :

- Compte-rendu des actes pris dans le cadre de la délégation financière de Mme le Maire
- Travaux en régie : Réfection de la toiture de la chaufferie du presbytère
- CCT : Bilan OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) : 7 propriétaires de la commune ont bénéficié de ce dispositif

- CCTT : présentation du PADD (PLUI) aux élus de Foug
- CCTT : compte-rendu de la commission déchets ménagers
- CCTT : copies des différents courriers de facturation de frais d'enlèvement pour dépôts irréguliers d'ordures ménagères
- Attribution d'une subvention par le Conseil Départemental 54 : 15.244 € pour l'aménagement et la rénovation énergétique des locaux périscolaires du Luton
- Attribution d'une subvention par le Conseil Départemental 54 : 4 865 € pour l'aménagement sécuritaire de la RD 400
- Terres de Lorraine : Bilan 2017 des clauses sociales mises en œuvre sur le territoire
- Remerciements de RCDEL pour l'accueil de la commune lors de leur manifestation à Foug
- Voyage du CMJ au Parlement Européen à Strasbourg le 12 septembre 2018
- Proposition par l'association des Maires 54 de vote d'une motion « Lignes Grande Vitesse »
- Concours Villes et Villages Fleuris : la commune de FOUG s'est vue récompensée d'une mention « bien »
- Remerciements divers

Séance levée à 22 h 15